



La Haute Papinière
85600 LA GUYONNIERE
Tel . : 06 76 92 16 67
arrive.environnement85@orange.fr

CONTRAT DE REPRISE DE FUMIER DE VOLAILLES

-La SCEA LES PAGANNES La Haute Papinière 85600 LA GUYONNIERE représentée par son gérant Monsieur ARRIVE Yannick, atteste qu'elle assurera l'enlèvement des fumiers de volailles produits par l'élevage de :

GAEC MONSEJOUR
MONSEJOUR MOUILLERON EN PAREDS
85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN
tel 06 58 26 65 74 **email francis.clairand@wanadoo.fr**

-Surface d'élevage : 2800 m2 (346 tonnes)
9 696 unités de N
7 610 unités de P2o5

-Les fumiers devront avoir un taux de matière sèche supérieur à 70%

-La qualité des fumiers doit être conforme aux critères retenus par la SCEA Les Pagannes.

Art.1°DUREE DU CONTRAT

-Le présent contrat est établi pour une durée de 5 ans, le point de départ étant la signature du contrat par les 2 parties.

-le contrat est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation avec préavis de 6 mois par l'un ou l'autre des parties et par lettre recommandée.

Art.2 LE TRANSPORT

-Le transport sera effectué par la Ste Arrivé Environnement demeurant , 19 rue du Pont Godet à Treize Septiers 85600 .
L'éleveur peut l'effectuer lui même sur le site de la SCEA LES PAGANNES (le vigneau 85600 Treize Septiers).

Art.3 CHARGEMENT DES BENNES

-L'éleveur s'engage à charger les bennes mises à disposition par la société, aux extrémités des bâtiments d'élevages .

-L'éleveur doit avertir Arrivé Environnement . 15 jours avant l'enlèvement des fumiers : AU 06 76 92 16 67

Art.4 DESTINATION

-Ces fumiers sont livrés sur la plate-forme de stockage de la SCEA Les Pagannes au lieu dit : Le Vigneau 85600 TREIZE-SEPTIERS.
(Installation agréée sous le n° FR 85 295 001)
Destination finale : station de compostage agréée au titre du règlement CE 1069/2009

Art.5 NON RESPECT DU CONTRAT

-En cas de non-respect ou de résiliation du présent contrat, la SCEA LES PAGANNES , informera l'administration compétente qui gère la maîtrise des pollutions d'origine agricole.

Art. 6 MALADIE

- L'éleveur doit avertir la SCEA LES PAGANNES si son lot de volaille est atteint par une Maladie Reconnue Légalement Contagieuse (MRLC), nécessitant une déclaration auprès des Services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P.)

Fait à La Guyonnière le .10./11./2020

Pour la SCEA Les Pagannes (1)


SCEA LES PAGANNES
La Haute Papinière
85600 LA GUYONNIÈRE
Tél. : 02 51 41 55 45 - APE : 0147
SIRET : 383 691 094 00023

(1) précéder la signature de la mention Lu et approuvé

L'ELEVEUR (1)

GAEC MONSÉJOUR
CLAIRANO FRANCIS & ALEXANDRE
MONSÉJOUR
85390 MOULLERON ST GERMAIN
N° Siret 412 792 426 00014



